

**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE**

Adresse du bien à contrôler :

Références cadastrales du bien à contrôler (section et numéro(s)) :

Date de signature du compromis ou de la promesse de vente (si connue) :

Identification du propriétaire actuel :

Propriétaire 1 :

Nom – prénom / raison sociale (si entreprise) :

Date de naissance :/...../..... ou N° SIRET (si entreprise) :

Propriétaire 2 :

Nom – prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse actuelle :

CP : Ville :

Tel :

e-mail (*indication importante*) :

Identification du payeur (si différent du propriétaire) :

Payeur 1 :

Nom – prénom / raison sociale (si entreprise) :

Date de naissance :/...../..... ou N° SIRET (si entreprise) :

Payeur 2 :

Nom – prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse actuelle :

CP : Ville :

Tel :

e-mail (*indication importante*) :

Personne à contacter pour le contrôle (nom, prénom, n° téléphone, e-mail : si différent du propriétaire) :

.....

Coordonnées de l'acquéreur (si non connues à ce jour, à indiquer dès que vous le savez à spanc@grandlieu.fr) :

Acquéreur 1 :

Nom – prénom / raison sociale (si entreprise) :

Acquéreur 2 :

Nom – prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

e-mail (*indication importante*) :

Eau potable / puits :

Alimentation en eau potable : distribution publique puits ou forage privé

Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 m de la future installation d'assainissement non collectif ? oui non

Puits vous appartenant (nombre :). Usage du(des) puits :

Puits voisin (nombre :). Usage du(des) puits :

Ce(s) puits a/ont-t-il(s) fait l'objet d'une déclaration en mairie (formulaire cerfa) ? oui (donner une copie de la déclaration du puits en mairie au SPANC) non

Usages du(des) puits déclaré(s) en mairie : Puits vous appartenant :

Puits voisin :

Informations :

- Toute intervention de contrôle dans le cadre d'une vente immobilière sera facturée pour un montant de 175 euros (redevance de contrôle préalable à une vente), par logement, conformément à la délibération de la Collectivité du 13/02/2018. Le contrôle ne peut être réalisé que par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de GRAND LIEU COMMUNAUTE.
- Nous vous remercions de bien ouvrir (puis refermer), avant le contrôle, tous les regards (même les regards d'eaux pluviales), pour vérifier qu'ils ne sont pas verrouillés ou obstrués par de la terre ou autre.
- Vérifiez également le bon fonctionnement des équipements électriques (compresseur, pompe de relevage, etc).
- L'absence de visibilité de la filière d'assainissement non collectif peut entraîner une non-conformité.
- Nous vous remercions de rassembler tous les documents relatifs à l'installation d'assainissement (étude de filière, contrôle de conception de l'assainissement non collectif = avis sur votre projet d'assainissement non collectif, contrôle de réalisation des travaux, le dernier contrôle de bon fonctionnement, factures de travaux, dernière facture de vidange, etc), pour que vous puissiez les présenter, le jour du contrôle.

En ma qualité de (*propriétaire, mandataire, agent immobilier, notaire : rayez les mentions inutiles*) : Nom, prénom, domicile (*si différent*) :

Je m'engage à ce que la redevance de contrôle préalable à une vente appliquée de 175 € (par logement) soit réglée conformément au règlement de service du SPANC en vigueur.

Le rapport de visite sera envoyé au propriétaire par mail. Si vous souhaitez qu'il soit envoyé à une autre personne physique ou morale (notaire, agence immobilière, etc), veuillez le préciser ci-dessous. Je demande que le rapport de visite soit envoyé à une autre personne que moi :

e-mail :

A Le

Signature (*signature manuelle ou nom écrit à l'ordinateur*) :